

Le Conseil scolaire FrancoSud (*The Francophone Regional Authority of Southern Francophone Education Region*) invite les individus/sociétés/associations qualifié(e)s à soumettre des propositions pour la prestation de **services à la petite enfance et de garde à l'école Beausoleil**, située au 70 Ranchers Meadows, Okotoks (Alberta).

Date d'émission : 2 juillet 2024
Date de clôture : 19 juillet 2024
Responsable : Lyne Bacon, directrice générale adjointe

ARTICLE 1 - PROCÉDURES & INSTRUCTIONS

1.1 Terminologie

Service de garde avant et après l'école : Le service de garde offert par un programme en établissement aux enfants de maternelle et aux enfants d'âge scolaire, avant et après l'école et lorsque l'école est fermée.

Service de prématernelle: Le service fourni par un programme en établissement à des enfants d'âge préscolaire (3 à 5 ans) pendant moins de quatre heures par enfant et par jour.

Garderie: Le service de garde d'enfants fourni par un programme en établissement aux enfants d'âge préscolaire (3 à 5 ans) pendant au moins quatre heures consécutives au cours de chaque journée.

Programme en établissement autorisé : Un programme en établissement pour lequel une licence a été délivrée en vertu de l'article 5 de la loi *sur Early Learning and Child Care Act*.

1.2 Objet

Le Conseil scolaire FrancoSud (« le FrancoSud »), lance un appel d'offres (ci-après appelé « AO ») pour des services francophones à la petite enfance, incluant une garderie, un service de prématernelle, et un service de garde avant et après l'école qui seront offerts à l'école Beausoleil d'Okotoks. Par le biais de cet AO, le FrancoSud cherche à identifier le meilleur candidat (« le fournisseur ») pour remplir ce rôle. Il est attendu du soumissionnaire retenu que la priorité d'admission aux services soit accordée aux ayant droits francophones, tel que défini par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

La période qui sera couverte par l'entente conclue avec le soumissionnaire retenu sera du 1^{er} août 2024 au 31 août 2025, afin de l'aligner avec les ententes de trois (3) ans que le FrancoSud détient déjà avec les fournisseurs de services à la petite enfance et de garde offerts dans ses autres écoles. Cette entente sera renouvelée selon les règles mises en place pour les années subséquentes.

Cet AO décrit les instructions pour la présentation des propositions, ainsi que les procédures et les critères selon lesquels le fournisseur sera sélectionné. Si un soumissionnaire a besoin d'une clarification ou qu'il découvre une incohérence, une divergence, une ambiguïté, une erreur ou une omission dans l'AO, il doit en informer le FrancoSud immédiatement.

Le but de la cueillette des informations incluses dans les soumissions vise à permettre au FrancoSud de s'assurer de l'exactitude et de la fiabilité de la soumission du soumissionnaire et de permettre à

l'administration du FrancoSud d'évaluer ladite soumission. Cette collecte est autorisée par la Education Act, telle qu'amendée, révisée ou remplacée de temps à autre. Le soumissionnaire peut communiquer avec Lyne Bacon, directrice générale adjointe, pour toute question relative à la collecte d'informations dans le cadre de cet AO.

1.3 Demandes de renseignements

Toute demande de renseignements doit être adressée par écrit à :

Mme Lyne Bacon
Directrice générale adjointe, ressources humaines
Courriel : lyne.bacon@francosud.ca
Téléphone : 403-692-6485

Il est à noter qu'aucune demande de renseignements ne sera acceptée à moins de soixante-douze (72) heures de la date et de l'heure de clôture de l'AO.

1.4 Dates importantes

Les dates importantes fournies ci-dessous sont uniquement fournies à titre de guide pour les candidats et pourraient ne pas être respectées de manière stricte. La seule exception est la date de clôture, qui sera quant à elle dûment respectée.

- a) Date limite de remise des propositions (date de clôture) : 19 juillet 2024, 16h00
- b) Évaluation et clarification des propositions: présélection des soumissionnaires si nécessaire : 23 juillet 2024. Date de sélection : 24 juillet 2024.

ARTICLE 2 - PRÉPARATION ET SOUMISSION DE LA PROPOSITION

2.1 Il est conseillé aux soumissionnaires de lire attentivement et de respecter les conditions et les procédures décrites dans l'AO, car tout écart par rapport aux exigences peut entraîner le rejet, la disqualification ou l'attribution de points d'évaluation peu élevés.

2.2 Modes de soumission

Toute soumission, signée et datée, doit être transmise :

- a) Au siège social du Conseil scolaire FrancoSud
Deerfoot Atria South
Suite 295, 6715 - 8th Street NE
Calgary AB T2E 7H7

La soumission doit être dans un emballage scellé et porter la mention « **Confidentiel – AO#2024-01, Services à la petite enfance et de garde – École Beausoleil** »

OU

- b) Par courriel, à Mme Lyne Bacon, à lyne.bacon@francosud.ca
Le message doit indiquer en objet « **AO#2024-01, Services à la petite enfance et de garde – École Beausoleil** »

2.3 Date et heure de clôture

Dans tous les cas, indépendamment du mode de soumission :

- a) Les soumissions doivent être soumises au plus tard le 19 juillet, 16h00, heure normale des Rocheuses. Les propositions reçues après la date et l'heure limites ne seront pas prises en considération; et

b) La responsabilité que la soumission soit reçue à temps relève entièrement du soumissionnaire.

2.4 Signature

Toutes les propositions doivent être signées par un représentant dûment autorisé de l'individu, de la société ou de l'association soumissionnaire et le formulaire de l'annexe B doit être complété et joint à la soumission.

2.5 Soumissions des propositions

Cet AO énonce les instructions relatives à la soumission des propositions, ainsi que les procédures et les critères selon lesquels les services à la petite enfance seront établis. Cet AO, y compris tous les documents joints ou référencés et les modifications ultérieures, a pour seul but de fournir l'information requise pour soumettre une réponse à cet AO.

ARTICLE 3 - CONDITIONS GÉNÉRALES

- 3.1** Toutes les réponses à l'AO deviennent la propriété du FrancoSud.
- 3.2** Le FrancoSud n'a aucune obligation d'attribuer un contrat suite à cet AO et se réserve le droit de n'accepter aucune des soumissions.
- 3.3** Si le FrancoSud ne reçoit pas un nombre suffisant de propositions satisfaisantes, il se réserve le droit de négocier avec l'un ou plusieurs des soumissionnaires, sans être obligé de négocier avec tous les soumissionnaires.
- 3.4** Le FrancoSud se réserve le droit d'annuler l'AO en tout temps, y compris après la date de clôture, et ce, sans donner quelque motif que ce soit
- 3.5** Le FrancoSud n'a aucune obligation envers les soumissionnaires, à la suite de l'acceptation ou du rejet de toute soumission. En soumettant une réponse au présent AO, les soumissionnaires reconnaissent et acceptent qu'ils ne peuvent pas contester, de quelque manière que ce soit, la décision du FrancoSud d'accepter ou de rejeter toute proposition, et qu'ils ne peuvent pas demander d'indemnisation ou réclamer des dommages-intérêts en conséquence.
- 3.6** Le but de l'AO étant d'obtenir la soumission la mieux adaptée à ses intérêts et à ce qu'il souhaite accomplir, le FrancoSud se réserve le droit de renoncer à toute irrégularité, insuffisance ou non-conformité mineure ou sans conséquence dans toute soumission et d'accepter la soumission jugée la plus favorable aux intérêts du FrancoSud. La détermination de ce qui est ou n'est pas une irrégularité mineure et sans conséquence, la décision d'accepter, de renoncer ou d'exiger la correction d'une irrégularité et la détermination finale de la validité seront à la seule discrétion du FrancoSud.
- 3.7** Le FrancoSud se réserve le droit de communiquer uniquement avec le soumissionnaire retenu.
- 3.8** Le FrancoSud n'aura aucune obligation à l'égard d'un soumissionnaire tant qu'une entente écrite n'aura pas été dûment signée dans le cadre d'une proposition approuvée.
- 3.9** Toute demande d'un soumissionnaire visant à modifier, amender ou retirer l'ensemble de sa soumission ou une ou plusieurs parties de celle-ci doit être remise par écrit au FrancoSud à l'adresse indiquée à la clause 2.2a ou par courriel à lyne.bacon@francosud.ca, avant la date de clôture stipulée dans les présentes, et doit être identifiée comme « **Retrait ou modification – AO #2024-01 - Services à la petite enfance et de garde – École Beausoleil** ».

ARTICLE 4-PROCESSUS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

- 4.1** Le FrancoSud a l'intention de sélectionner la proposition qui répond aux règlements provinciaux en matière de garde d'enfants, aux exigences du contrat de location et qui offre la meilleure programmation globale pour la communauté francophone de l'école Beausoleil.
- 4.2** Le FrancoSud peut ou non mener des discussions, demander au candidat sélectionné des informations supplémentaires ou des clarifications, successivement ou simultanément, au sujet du contenu de sa proposition sans être obligé de clarifier ou de demander des informations supplémentaires à l'un ou à tous les autres candidats. Toutefois, les soumissionnaires sont avertis que toute demande de clarification ne sera pas une occasion de corriger des erreurs ou de modifier leurs propositions de manière substantielle.
- 4.3** Toutes les questions au sujet de cet AO doivent être soumises par écrit à Lyne Bacon, directrice générale adjointe, à lyne.bacon@francosud.ca. Aucune demande de renseignements par téléphone ou en personne ne sera acceptée.
- 4.4** Toute information obtenue de toute autre source n'est pas officielle et pourrait être inexacte.
- 4.5** Tout contact direct d'un soumissionnaire au sujet de cet AO avec tout autre employé du FrancoSud que Mme Bacon et sans l'autorisation de cette dernière pourrait entraîner la disqualification du soumissionnaire.
- 4.6 Critères de sélection**

Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

- a) Respect de la réglementation provinciale et fédérale relative aux établissements de service à la petite enfance et de garde agréés et la détention de tous les permis et licences nécessaires à la prestation des services;
- b) Capacité à offrir les services en français par du personnel francophone;
- c) Taille des opérations actuelles (nombre, emplacement et taille des centres);
- d) Mission, vision et programmation offerte;
- e) Fonctionnement de partenariat avec le FrancoSud;
- f) Quatre (4) références
- g) Nombre d'employés en fonction de la programmation proposée;
- h) Budget annuel proposé pour les opérations avec explication des frais payés par les parents pour favoriser l'accès aux services par les familles francophones.
- i) Démontrer sa capacité à obtenir une assurance responsabilité d'au moins **cinq millions de dollars (5 000 000 \$)**.
- j) Plan de contingence financière dans l'éventualité d'une perte d'effectifs.

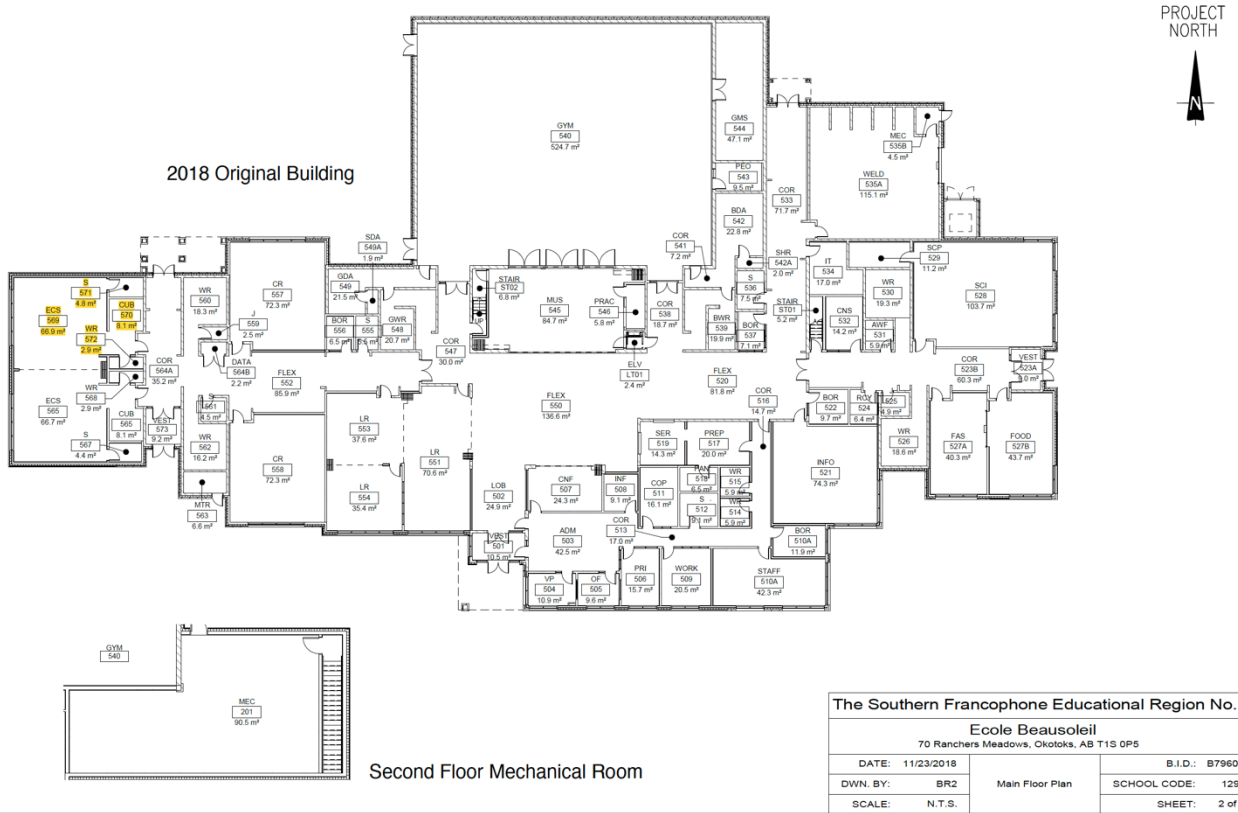
4.7 Entente

Le soumissionnaire retenu devra signer une entente qui est disponible sur demande.

4.8 Espaces

Une carte des espaces destinés à la programmation de petite enfance et des services de garde à l'école Beausoleil est annexée à cet AO.

Local 569 – en jaune



Conseil scolaire FrancoSud

(The Francophone Regional Authority of Southern Francophone Education Region)

Appel d'offres

Services à la petite enfance et de garde à l'école Beausoleil (Okotoks)

Date de l'appel d'offres: 2 juillet 2024
Date de clôture de l'appel d'offres: 19 juillet 2024
Date prévue pour la sélection: 24 juillet 2024

Signature autorisée

Le soussigné, individu/société/association, déclare et garantit qu'il est autorisé à exercer des activités de la nature visée par l'appel d'offres et qu'aucune loi du Canada ou de la province de l'Alberta ne l'empêche d'exécuter une entente à cet effet, si le contrat lui est attribué. Le soussigné reconnaît avoir reçu et compris toutes les informations présentées dans l'appel d'offres et les avoir prises en considération.

Le soussigné confirme et convient en outre que la personne dont le nom est indiqué ci-dessous est pleinement autorisée à représenter l'individu/l'entreprise/l'association et à le lier à la présente soumission et aux accords conclus en vertu de celle-ci, ainsi qu'à toutes les questions liées à l'objet de la présente soumission ou en découlant.

Le soussigné autorise le FrancoSud à communiquer avec les références incluses dans sa soumission.

Le soussigné reconnaît que Le Conseil scolaire FrancoSud se réserve le droit d'accepter ou de rejeter, en tout ou en partie, toutes les réponses à l'appel d'offres.

Individu / Société / Association

Nom et titre (en lettres moulées)

Signataire autorisé

Date

Une copie dûment signée de ce formulaire doit être incluse dans votre soumission.